



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11976

11 février 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 30 JANVIER 1976, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AUX
GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
OU MEMBRES D'INSTITUTIONS SPECIALISEES ET CONTENANT UN NOUVEL APPEL POUR LE
VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DESTINEES AU FINANCEMENT DE LA FORCE
DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Depuis la création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en mars 1964, j'ai périodiquement adressé des appels aux gouvernements pour leur demander de verser des contributions volontaires afin de couvrir les dépenses de la Force. En adressant ce nouvel appel à votre gouvernement, je tiens à attirer tout particulièrement son attention sur la situation financière critique dans laquelle se trouve cette opération de maintien de la paix. C'est en raison de la gravité de cet état de choses que j'ai dû avertir le Conseil de sécurité, dans mon rapport du 8 décembre 1975, que si rien n'était fait pour remédier à la situation, la Force se trouverait peut-être un jour hors d'état de continuer à fonctionner faute de fonds.

Le 13 décembre 1975, dans sa résolution 383 (1975) 1/, dont vous trouverez ci-joint le texte, le Conseil de sécurité a prolongé d'une nouvelle période prenant fin le 15 juin 1976 le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Conformément aux décisions du Conseil de sécurité, la Force est financée au moyen de contributions volontaires. Depuis 1964, 60 pays ont annoncé ou versé des contributions sur cette base. Les contributions volontaires versées ou annoncées au Compte spécial de la Force depuis le début de l'opération, ainsi que les contributions annoncées et versées à ce jour pour la période allant du 16 juin 1975 au 15 décembre 1975, figurent dans le tableau ci-joint. En outre, les gouvernements qui fournissent des contingents continuent de prendre à leur charge des dépenses supplémentaires considérables, engagées du fait de cette opération (voir la note a/ au bas du tableau ci-joint).

1/ Publiée sous la cote S/RES/383 (1975).

Toutefois, les contributions reçues des gouvernements n'ont pas suffi à couvrir les dépenses nécessaires à l'entretien de la Force des Nations Unies. Le déficit cumulatif pour la période se terminant le 15 décembre 1975 s'élève à présent à 34,6 millions de dollars. A ce jour, une seule contribution d'un montant de 247 563 dollars a été versée pour couvrir les dépenses nécessaires au maintien de la Force pendant la période de six mois en cours se terminant le 15 juin 1976. Ces dépenses sont évaluées à 11,8 millions de dollars, contre 13,4 millions de dollars pour la période allant du 16 juin au 15 décembre 1975. Cette diminution tient à la réduction opérée récemment dans les effectifs de la Force, qui sont passés de 3 548 hommes le 14 juillet 1975 - date à laquelle j'ai adressé mon dernier appel pour le versement de contributions volontaires - à 2 950 à la fin de janvier 1976. Malgré cet élément encourageant, le déficit de la Force ne cesse d'augmenter, en raison du montant insuffisant des contributions volontaires et du nombre malheureusement limité des gouvernements contributeurs.

Du fait de l'insuffisance des contributions, les factures présentées à l'Organisation des Nations Unies par les gouvernements qui fournissent des contingents, en vue du remboursement de leurs dépenses supplémentaires, n'ont été acquittées que jusqu'au mois de juin 1972. Le résultat pratique de cet état de choses est que l'envoi de contingents pour une opération de maintien de la paix organisée et à maintes reprises prolongée par le Conseil de sécurité dans l'exercice de ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu pour ces gouvernements un lourd fardeau vraiment disproportionné. Les gouvernements intéressés m'ont fait part de leur inquiétude croissante et très sérieuse devant cette situation que l'on ne peut laisser se poursuivre indéfiniment.

J'ai à peine besoin de souligner que je ne puis m'acquitter de mes responsabilités en ce qui concerne la Force que si les gouvernements fournissent l'appui nécessaire à cette importante opération de maintien de la paix des Nations Unies. C'est pourquoi j'adresse de nouveau un appel aux gouvernements de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées et leur demande d'y répondre promptement et généreusement en versant des contributions volontaires pour permettre à la Force de remplir son importante fonction.

Le Secrétaire général,

(Signé) Kurt WALDHEIM

ETAT AU 30 JANVIER 1976 DES CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET DES VERSEMENTS EFFECTUÉS
 AU COMPTE SPECIAL DE LA FORCE DES NATIONS UNIES DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE
 POUR LA PERIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 15 DECEMBRE 1975

(Equivalentes en dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées pour la vingt-huitième période (16 juin 1975- 15 décembre 1975)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Allemagne, République fédérale d'	500 000	14 500 000	14 500 000
Australie	46 872	1 913 619	1 913 619 ^{a/}
Autriche	125 000	1 970 000	1 970 000 ^{a/b/}
Belgique	-	2 152 971	2 152 971
Botswana	-	500	500
Cambodge	-	600	600 ^{a/}
Canada	-	-	-
Chypre	-	1 115 666	1 115 666
Côte d'Ivoire	-	60 000	60 000
Danemark	120 000	2 925 000	2 925 000 ^{a/b/}
Etats-Unis d'Amérique	-	80 900 000 ^{e/}	77 721 177 ^{b/}
Finlande	-	600 000	600 000 ^{b/}
Ghana	-	42 967	42 967
Grèce	400 000	13 350 000	13 350 000
Guyane	-	11 812	11 812
Irak	-	10 000	10 000
Iran	5 500	67 000	67 000
Irlande	-	50 000	50 000
Islande	2 250	31 657	31 657
Israël	-	26 500	26 500
Italie	-	4 401 645	4 012 761
Jamaïque	1 834	25 469	25 469
Japon	150 000	1 440 000	1 440 000
Liban	-	3 194	2 894
Libéria	-	10 155	8 655
Luxembourg	-	57 000	57 000
Malaisie	-	7 500	7 500
Malawi	-	5 590	5 590
Malte	-	1 820	1 820
Maroc	-	20 000	20 000

Pays	Contributions annoncées pour la vingt-huitième période (16 juin 1975- 15 décembre 1975)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Mauritanie	-	4 370	4 370
Népal	-	400	-
Niger	-	2 041	2 041
Nigéria	-	10 800	10 800
Norvège	151 542	3 200 234	3 200 234 ^{e/}
Nouvelle-Zélande	-	42 000	42 000
Oman	-	5 000	5 000
Pakistan	-	29 791	29 791
Pays-Bas	-	1 421 000	1 421 000
Philippines	1 000	9 000	9 000
République arabe libyenne	-	30 000	30 000
République de Corée	-	16 000	16 000
République démocratique populaire lao	-	1 500	1 500
République du Sud Viet-Nam	-	4 000	4 000
République-Unie du Cameroun	2 992	7 107	7 107
République-Unie de Tanzanie	-	7 000	7 000
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	-	39 002 867 ^{d/}	39 002 867 ^{a/b/}
Sénégal	-	4 000	-
Sierra Leone	-	46 425	46 425
Singapour	-	6 000	6 000
Somalie	-	1 000	1 000
Suède	200 000	4 520 000	4 520 000 ^{a/b/}
Suisse	154 545	2 835 066	2 835 066
Thaïlande	-	2 500	2 500
Trinité-et-Tobago	-	2 400	2 400
Turquie	-	1 839 253	1 839 253
Uruguay	-	2 500	2 500
Venezuela	-	3 000	3 000
Yougoslavie	-	20 000	20 000
Zaire	-	30 000	30 000
Zambie	-	38 000	28 000
Total	1 861 535 *****	178 843 919 *****	175 260 012 *****

Voir notes page suivante.

/...

(Notes du tableau)

a/ Les chiffres indicatifs pour la période de six mois se terminant le 16 décembre 1975 concernant le montant des dépenses supplémentaires et extraordinaires défrayées par les gouvernements qui fournissent des contingents s'établissent comme suit : Australie, 400 000 dollars; Autriche, 200 000 dollars; Canada, 900 000 dollars^m; Danemark, 400 000 dollars; Royaume-Uni, 1,2 million de dollars^m; et Suède, 700 000 dollars.

* Compte non tenu des dépenses ordinaires au titre des soldes et indemnités.

b/ Le paiement a été effectué ou le sera sous forme d'une déduction opérée sur le montant des dépenses à rembourser au gouvernement.

c/ En outre, une contribution d'un montant de 274 563 dollars a été reçue de la Norvège pour la vingt-neuvième période (16 décembre 1975 - 15 juin 1976).

d/ Contribution maximum annoncée.

e/ Contribution maximum annoncée. La somme qui sera finalement versée dépendra du montant des contributions des autres gouvernements.

